

PROJET PÉDAGOGIQUE DE MAÎTRISE DE STAGE POUR LES INTERNES DE GYNÉCOLOGIE MÉDICALE, EN MÉDECINE LIBÉRALE À ORLÉANS

4 gynécologues demandeurs de l'agrément MSU : Drs Parvine Bardon, Erwan Du Rouchet, Claire Kingué, Martine Roeser.

Le stage de gynécologie médicale en cabinet libéral a comme objectif principal de former l'interne aux spécificités de cette pratique professionnelle ambulatoire en complémentarité de la formation hospitalière.

Justification :

Ce stage permettra aux gynécologues de ville de transmettre leur expérience acquise de longue date aux internes.

Notre région Centre-Val de Loire est à très faible densité médicale avec un corps médical vieillissant. La gynécologie médicale étant une pratique de soins de premier recours, il paraît nécessaire et urgent d'aider les futurs gynécologues à se former en vue de leur installation en région sous médicalisée en leur transmettant les compétences professionnelles spécifiques au secteur libéral.

D'autre part, la volonté des tutelles est de favoriser les liens ville-hôpital et ville-université : la formation des jeunes gynécologues doit inclure le champ de la gynécologie ambulatoire afin de connaître les différents modes d'exercice et ainsi de permettre une meilleure collaboration entre la médecine libérale et la médecine hospitalière.

Modalités :

Le stage de gynécologie ambulatoire est ouvert aux internes DES de gynécologie médicale qui ont validé leur cinquième semestre de DES. Les conditions et modalités de choix de ce stage sont identiques à celles des autres stages.

Le stage est effectué sous la responsabilité pédagogique du coordonnateur régional du DES de Gynécologie Médicale le Professeur Henri Marret, de ses maîtres de stage, et du chef de service du CHRO où il effectue ses gardes (s'il souhaite en effectuer).

Pendant le stage de gynécologie ambulatoire, l'interne est encadré par 4 maîtres de stage qui sont des praticiens expérimentés, formés à l'accueil et la formation d'un interne en gynécologie, pouvant attester de leur formation continue, et dont la diversité des orientations permettra de couvrir les objectifs de formation définis par le projet pédagogique (*cf. infra*).

Les maîtres de stage composant un même stage de gynécologie ambulatoire désigneront un maître de stage référent pour faciliter les échanges avec le coordonnateur régional du DES de Gynécologie médicale et les autorités de tutelles.

Le stage de gynécologie ambulatoire comprend deux phases distinctes : la première est une phase d'observation, la deuxième une phase d'autonomisation progressive. L'interne sera en situation d'observation initiale pour une durée minimale d'un mois puis progressivement en autonomie supervisée. Ces deux périodes sont complémentaires et modulables dans le temps, le passage de la situation d'observation à la situation de mise en autonomie est décidé par le(s) maître(s) de stage (liste des gynécologues demandeurs de l'agrément maîtres de stage en région Centre-Val de Loire en annexe 1).

L'interne pourra être rattaché au service de Gynécologie du CHRO avec l'accord du coordonnateur régional du DES de Gynécologie Médicale. L'interne pourra participer s'il le souhaite à la liste de garde des urgences gynécologiques en accord avec le chef de service.

L'agrément des maîtres de stages suit une procédure formalisée d'agrément. L'agrément est donné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur proposition du coordonnateur du DES.

La formation pédagogique et méthodologique des maîtres de stage suit une maquette telle que décrite dans ce document. Elle a fait l'objet d'une validation par le coordonnateur régional du DES Gynécologie Médicale.

Une évaluation sera adressée à la scolarité de la faculté de Médecine et Pharmacie de l'Université de Tours avant la fin de chaque semestre de stage (annexes 2 et 3).

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

TEXTES OFFICIELS

Les textes officiels autorisant la mise en place des stages en médecine libérale dont fait partie la gynécologie ambulatoire sont :

- Le décret n°97-495 du 16 mai 1997 concernant l'organisation du stage en médecine générale.
- La circulaire SASPAS de 2004 (CIRCULAIRE DGS/DES/2004/n°192 du 26 avril 2004) RELATIVE A L'ORGANISATION DU STAGE AUTONOME EN SOINS PRIMAIRES AMBULATOIRE SUPERVISE) qui précise les modalités et le contenu du stage supplémentaire de formation instauré par l'arrêté du 19 octobre 2001.
- L'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales (JORF n°0093 du 21 avril 2010).
- Le décret n°2010-700 du 25 juin 2010 modifiant le décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales (JORF n°0147 du 27 juin 2010).
- L'arrêté du 4 février 2011 (JORF n°0033 du 9 février 2011) relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales qui précise les modalités d'agrément.
- L'arrêté du 24 mai 2011 (JORF n°0127 du 1 juin 2011) relatif aux conventions permettant l'accueil d'internes effectuant des stages en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement.

INFORMATION DES PATIENTS

Comme recommandé par l'Ordre des Médecins, les patients doivent être informés par voie d'affichage dans la salle d'attente et par tout autre moyen disponible. L'information doit indiquer qu'ils sont susceptibles d'être pris en charge par un interne et qu'ils ont la liberté d'accepter ou de refuser.

CONVENTION

Avant chaque début de stage en gynécologie ambulatoire, une convention de stage en cabinet libéral pour un interne de spécialité sera signée par le représentant de la faculté de médecine dont dépend le coordonnateur régional du DES de gynécologie médicale et par les maîtres de stages.

STATUT ADMINISTRATIF DE L'INTERNE

La CPAM du Loiret reconnaît le statut d'interne et accepte les feuilles de soins signées par l'interne.

ASSURANCES

Les maîtres de stage doivent informer leur compagnie d'assurance de leur statut de maître de stage, obtenir un avenant qui prévoit la possibilité d'accueillir des étudiants en formation.

RESPECT DU STATUT DE L'INTERNE ET OBLIGATIONS DE L'INTERNE

Ce stage en gynécologie ambulatoire se fera en respect du statut des internes de spécialités. La présence de l'interne sera effective 8 demi-journées par semaine et comprend le repos de sécurité et respecte les 2 demi-journées de formation supplémentaires prévues par leur statut. L'interne est rattaché à un service validant la gynécologie médicale. Il participe éventuellement aux gardes de ce service pendant toute la durée du stage dans le respect de ses obligations statutaires.

PROJET PÉDAGOGIQUE

OBJECTIFS DE STAGE:

Le stage en gynécologie ambulatoire a pour **objectif principal** de former l'interne au champ spécifique de la gynécologie de ville.

Plus spécifiquement, ce stage permettra à l'interne :

- De développer sa pratique des examens systématiques de la femme aux différentes étapes de sa vie, de l'adolescence à la post-ménopause. L'interne pourra ainsi mettre en pratique cette compétence pour repérer, à un stade précoce, les pathologies débutantes ;
- D'appréhender la prise en charge ambulatoire des pathologies gynécologiques aiguës et chroniques, et de leur prévention ;
- De prendre en charge la patiente dans son milieu de vie, pour une prise en charge globale ;
- D'appréhender la complexité des relations conjugales, familiales et professionnelles ;
- De connaître l'organisation d'un cabinet de gynécologie libérale, ses avantages et ses contraintes et les structures de soins du secteur.

A terme ce stage contribuera à une meilleure articulation entre les différents modes d'exercices de la gynécologie pour favoriser les relations ville-hôpital.

LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES A ACQUERIR DANS LE RESPECT DES RECOMMANDATIONS

1) Maîtriser la consultation de gynécologie ambulatoire :

- Prendre en charge la contraception :
 - La première contraception de la mineure : approche spécifique des adolescentes, gestion de la consultation hors de la présence des parents, connaissance de la législation sur la confidentialité ;
 - Informer, expliquer tous les modes de contraception et choisir avec la patiente, surveiller la contraception ;
 - La contraception intra-utérine (DIU et SIU) et implants ;
 - Les contraceptions difficiles ;
 - La contraception après 35 ans.
- Gérer la demande d'IVG : informer, exposer les différentes méthodes, respecter le cadre législatif, localiser la grossesse par échographie, prendre en charge l'IVG médicamenteuse (par les gynécologues disposant de l'agrément), dépister les complications éventuelles.
- Dépister, diagnostiquer et traiter les infections sexuellement transmissibles(IST).
- Repérer et orienter les patientes à risque, à l'occasion de toute consultation gynécologique :
 - Grossesses non désirées ;
 - Violences conjugales ou sexuelles ;
 - Troubles de la parentalité ;
 - Addictions (alcool, tabac, cannabis) ;
 - Troubles du comportement alimentaire.
- Diriger la consultation pré-conceptionnelle pour dépistage précoce des situations à haut risque materno-fœtal.
- Diriger les consultations prénatales jusqu'au 7^{ème} mois et la consultation post-natale :
 - Identifier les grossesses à risque avec l'entretien prénatal précoce et utiliser les réseaux du MSU ;

- Présenter le dépistage de la trisomie 21, expliquer les résultats, et savoir quand et comment adresser au Centre de dépistage anténatal référent ;
- Savoir quand et comment proposer le DPNI ;
- La contraception du post-partum.
- Prendre en charge la femme ménopausée :
 - Le traitement hormonal de ménopause ;
 - Les troubles urinaires et le syndrome génito-urinaire ;
 - L'ostéoporose post-ménopausique ;
 - Encourager à l'hygiène alimentaire et à l'activité physique adaptée.
- Dépister précocement les cancers gynécologiques, maîtriser la consultation d'annonce et assurer le suivi en coordination avec le réseau de cancérologie :
 - Col utérin : prendre en charge les frottis pathologiques, diagnostiquer les lésions précancéreuses par la réalisation des biopsies sous colposcopie, et suivre toutes les pathologies virales HPV selon les nouvelles recommandations de l'Inca ;
 - Cancers mammaires avec la participation au dépistage organisé et à ses structures (Adoc Loiret) ;
 - Cancers endométriaux (avec réalisation de biopsies d'endomètre) ;
 - Cancers vulvaires (biopsies vulvaires).
- Diagnostiquer l'infertilité et proposer le premier bilan et les thérapeutiques simples, repérer l'insuffisance ovarienne débutante, savoir quand adresser au centre AMP et rédiger le courrier de synthèse.
- Diagnostiquer et traiter les troubles hormonaux : aux différentes périodes de la vie, aménorrhées, hyperandrogénies, hyperprolactinémies, insuffisance ovarienne.
- Diagnostiquer, prendre en charge et suivre les pathologies gynécologiques bénignes fréquentes :
 - Pathologies mammaires (hormis la chirurgie) ;
 - Pathologies utérines (fibromes, adénomyose) et endométriales (hyperplasies, polypes) ;
 - Pathologies ovariennes (notamment kystes présumés bénins et dystrophies ovariennes) ;
 - Pathologies vulvaires et vaginales (infectieuses, lichens, dystrophies..) ;
 - Endométriose ;
 - Prolapsus génitaux et incontinence urinaire ;
 - Douleurs pelviennes chroniques...
- Prise en charge des pathologies aiguës : abord clinique, gestion économe des examens complémentaires, surveillance, indications d'hospitalisation.
- Gérer les consultations non programmées, gérer les conseils téléphoniques, gérer les exigences particulières des patientes.
- Connaître les circuits de recours en ambulatoire vers les avis spécialisés .

2) Les gestes techniques spécifiques :

- Echographies de premier niveau : localisation et datation de la grossesse, échographie gynécologique, monitoring échographique de l'ovulation ;
- Biopsie d'endomètre (pipelle de Cormier) ;
- Exérèse des polypes accouchés par le col ;
- Colposcopie et biopsies cervico-vaginales dirigées ;
- Biopsies vulve ;
- Pose et retrait DIU- SIU ;

- Pose et retrait implants.

3) Rédiger les certificats médicaux et connaître les pièges :

- Certificats de grossesse ;
- Certificats de contre-indication et non contre-indication au sport ;
- Déclarations de maladies contagieuses obligatoires ;
- Certificats de coups et blessures (violences sexuelles, conjugales) ;
- Certificats destinés aux médecins conseils (CPAM, assurances).

4) L'environnement professionnel :

- Gérer les demandes d'avis spécialisé des correspondants et le courrier de synthèse en réponse ;
- Connaître les modalités d'intervention et gérer les relations avec les Établissements de santé privés et publics (services Gynécologie-obstétrique, Centre référent diagnostic anténatal, diabétologie-endocrinologie, tabacologie, addictologie, Centre AMP) ;
- Relations inter-professionnelles : échanger avec sages-femmes, kinésithérapeutes, psychologues, diététiciennes ;
- Participer à la formation médicale continue (AN DPC , FAF , université).

5) La gestion du cabinet :

- Règles d'hygiène au cabinet : la stérilisation ;
- Gestion des stocks et du matériel jetable ;
- Logiciel métier ;
- Relations avec la CPAM et utilisation de la carte vitale et du tiers-payant ;
- Ordre des médecins ;
- Modalités d'exercice professionnel, nomenclature ;
- Comptabilité professionnelle ;
- Gestion du secrétariat : prise de rendez-vous, intégration des urgences dans l'agenda ;
- Prévenir l'épuisement professionnel.

DÉROULEMENT PRATIQUE DU STAGE

Prise de contact et aspects administratifs

La réalisation du stage d'interne en Gynécologie Médicale, en cabinet libéral.

Description d'une **semaine** « **type** » partagée en 4 gynécologues libéraux, pour s'adapter au nouveau temps de travail légal des internes (8 demi-journées de temps médical de consultation et 2 demi-journées de formation universitaire autonome). L'interne disposera d'un bureau avec accès internet.

1) Quatre journées de consultation : Arrivée : 8 h 15

- Consultations de 8 h 15 à 10 h 15, avec à la fin de chaque consultation la discussion des problématiques mises à jour au cours de cette consultation ;
- Pause « café » de 10 h 15 à 10 h 30 permettant de faire le point ;
- Reprise des consultations de 10 h 30 à 13 h 00 .
- Après la pause déjeuner : lecture des résultats du courrier reçu de 13 h 45 à 14 h 15 avec prise de décision urgente pour les dossiers le nécessitant,
- Consultations de 14 h 15 à 17 h 00 ;
- Pause de 17 h 00 à 17 h 15 permettant la synthèse du travail effectué et la réflexion commune sur la conduite à tenir dans les dossiers difficiles vus au cours de la consultation ;
- Reprise et fin des consultations de 17 h 15 à 19 h 15 - 20 h00.

2) Une demi-journée par semaine : propositions de participation

- RCP de sénologie du CHRO (mardi soir) ou de la Clinique de l'Archette (jeudi soir) 3 h ;
- RCP du Diagnostic anténatal du CHRO (vendredi matin) 1 h ;
- RCP d'AMP (mardi) 1 h ;
- A nos côtés au Conseil d'Administration de la structure départementale de Dépistage du Cancer du Sein et du Côlon ADOC Loiret, 3 à 4 fois dans l'année ;
- Soirées de « formation médicale » organisées par :
 - le Collège de Gynécologie Centre-Val de Loire ,
 - les Services Hospitaliers d'Orléans ou de Tours ;
- Avec le maître de stage à une animation de soirée de FMC ;
- Une soirée au CDOM 45 sur des thèmes touchant le côté administratif de notre activité : arrêts de travail, certificats, médecine du travail...
- L'URPS Médecins Libéraux pour toute réunion pouvant intéresser un jeune médecin.

3) Une demi-journée par semaine réservée à sa formation universitaire (DU colposcopie, préparation de thèse, DU échographie, DU AMP, etc.)

Annexe 1

liste des maîtres de stage demandant l'agrément :

Dr Parvine BARDON :19 Av Dauphine 45100 Orléans , gynécologie médicale et obstétrique

Dr Erwann du ROUCHET:21 rue Antigna 45000 Orléans gynécologie et obstétrique

Dr Claire KINGUE: 13 Rue Saint-John Perse 45100 Orléans gynécologie médicale et obstétrique

Dr Martine ROESER: 21 rue du Faubourg Saint Jean 45000 Orléans gynécologie médicale et obstétrique

tous membres actifs du Collège de Gynécologie Centre-Val de Loire : Le site du collège
:<http://www.collegegyneco-cvl.com/>

Les CV sont en pièces jointes

Annexe 2

**FICHE D'ÉVALUATION DE L'INTERNE
PAR LES MAÎTRES DE STAGE DE GYNECOLOGIE AMBULATOIRE**

Nom de l'interne : Prénom :

Stage du /__ /__ /201__ au /__ /__ /201__ N° du semestre :

Lieux de stages :

Maîtres de stages :

1) Titre : Nom : Prénom :

2) Titre : Nom : Prénom :

3) Titre : Nom : Prénom :

4) Titre : Nom : Prénom :

| Critères | Compétences insuffisantes | Compétences partielles | Compétences effectives | Compétences supérieures | NA |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|----|
| 1- Recueil de données | | | | | |
| 2- Interprétation des données cliniques et para- cliniques | | | | | |
| 3- Utilisation des données cliniques et para-cliniques | | | | | |
| 4- Aptitudes pratiques | | | | | |
| 5- Efficacité en cas d'urgence | | | | | |
| 6- Prise en charge globale | | | | | |
| 7- Le suivi de grossesse | | | | | |
| 8- Relations humaines | | | | | |
| 9- Ethique professionnelle | | | | | |
| 10- Travail en réseaux | | | | | |
| 11- Disponibilité | | | | | |
| 12- Connaissances professionnelles | | | | | |
| 13- Curiosité scientifique | | | | | |
| 14- Capacité à partager le savoir | | | | | |
| 15- Coût de la santé | | | | | |
| 16- Gestion du cabinet | | | | | |

NA = Ne s'applique pas

APRECIATION GLOBALE :
.....
.....

Stage validé :
Stage non validé :

Maître de stage :

Interne :

.....
Coordonnateur régional du DES :
.....

.....

Date :
Signature du maître de stage :

J'ai pris connaissance de cette fiche d'évaluation 0 / N
J'en ai discuté avec l'évaluateur 0 / N
Je suis d'accord avec l'évaluation 0 / N

Date :
Signature du coordonnateur régional du DES :

Date :
Signature de l'Interne

Date :
Signature du coordonnateur inter-régional du DES :

Annexe 3

FICHE D’EVALUATION DES MAITRES DE STAGE PAR LES INTERNES

| Critères | Très bien | Bien | Assez-bien | Moyen | Insuffisant |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|------|------------|-------|-------------|
| Evaluation globale | | | | | |
| Appréciation générale | | | | | |
| Bénéfice général de la formation | | | | | |
| Qualité de l’enseignement apporté | | | | | |
| Qualités pédagogiques | | | | | |
| Participation à des réunions / congrès de formation | | | | | |
| Accès à des ressources papiers et/ou numériques | | | | | |
| Diversité des pathologies rencontrées | | | | | |
| Apprentissage de la gestion d’un cabinet | | | | | |
| Cours théoriques dispensés | | | | | |
| Evaluation du maître de stage | | | | | |
| Volonté de partager son savoir | | | | | |
| Disponibilité | | | | | |
| Respect des recommandations de bonne pratique | | | | | |
| Cabinet / Environnement de travail | | | | | |
| Possibilités de travailler à 2 en même temps | | | | | |
| Qualité des locaux | | | | | |
| Outils de travail disponibles | | | | | |
| Informatisation du dossier patient | | | | | |
| Accessibilité en transports en commun | | | | | |
| Autres critères | | | | | |
| Sur-spécialité | OUI | | NON | | |
| | Laquelle : | | | | |
| Présence d’un secrétariat | OUI | | NON | | |
| | Si oui : sur place ou à distance | | | | |
| Visites à domicile | OUI | | NON | | |
| Commentaires : | | | | | |
| | | | | | |